

Livry-Gargan, le 12 novembre 2021

Objet : Classes à horaires aménagés musique CHAM

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire savoir, que, depuis 1987, le **collège Edouard Herriot** et le **conservatoire à rayonnement communal** de **Livry-Gargan** offrent aux enfants le choix d'intégrer, dès la 6^{ème}, les **classes à horaires aménagés musique : CHAM**. Ces dernières ont été créées conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale et la Culture.

Objectifs

Cette structure permet aux élèves qui sont motivés et qui montrent des aptitudes pour les activités musicales, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une formation spécifique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Ces classes fonctionnent de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Orientation post-collège

Une convention a été signée en 2019 entre le collège E.Herriot et le lycée Schweitzer du Raincy, afin que les élèves de 3^{ème} issus de CHAM souhaitant poursuivre l'enseignement musical, puissent bénéficier d'un bonus pour l'affectation en classe de 2^{nde}, sur dossier validé par le collège.

Contenus de études

L'enseignement musical, environ 6 heures hebdomadaires, est dispensé à la fois au collège et au conservatoire de Livry-Gargan avec une attention particulière pour la pratique collective : orchestres et chant choral.

Le conservatoire assurant :

la Formation Musicale (FM/Solfège) cours d'1H30 obligatoirement au conservatoire de Livry

le Formation Instrumentale * : selon le niveau de l'élève de 20 minutes à 1H

l'Orchestre : 1H (orchestre à cordes, orchestre à vents, ensemble de guitares)

Le collège assurant :

le Chant Choral : 1H

l'Éducation Musicale : 2H

* l'élève hors secteur conserve son cours d'instrument dans son conservatoire d'origine.

L'emploi du temps au collège fait l'objet d'un aménagement, en collaboration entre le conservatoire et le collège. Conformément à la circulaire ministérielle, l'enseignement général est allégé et ne peut en aucun cas comporter d'options (ni latin, ni langue renforcée). Les heures dégagées permettent de ne pas trop alourdir l'emploi du temps des élèves afin qu'ils puissent travailler **quotidiennement leur instrument**, leur FM, et les œuvres abordées à l'orchestre et au chant choral, sans oublier les matières de l'enseignement général.

Conditions de recrutement

Tout élève doit être inscrit au conservatoire ou avoir le niveau correspondant* à **2 ans de pratique musicale et être en mesure d'intégrer le cours de formation musicale de 3^{ème} année du conservatoire (1C3)**. Les élèves ne remplissant pas ces conditions devront passer un test préalable de formation musicale afin d'évaluer leur niveau. Ils ne seront admis à passer l'audition que sous réserve de places disponibles.

Les candidats doivent être **motivés par la musique** et s'engager à un **travail personnel important**, à savoir **1 heure par jour de travail musical est indispensable**.

* Les enfants pratiquant la musique dans une école de musique spécialisée, association ou cours privés peuvent également se porter candidat. Si l'enfant est retenu, il devra intégrer un conservatoire.

Par ailleurs, s'il ne s'agit pas de faire un choix de métier, les jeunes doivent montrer dans leur travail et dans leur participation à la diffusion musicale, **enthousiasme** et **persévérance** pendant les quatre années de collège, notamment lors du travail collectif (orchestres, atelier pianistes, chant choral) qui aboutit aux concerts de fin d'année.

Le recrutement s'effectue sur **audition le mercredi 23 MARS 2022** au conservatoire de Livry-Gargan. Lors de l'audition, l'élève interprète un morceau abouti à son instrument, reflétant son niveau et sa sensibilité. L'interprétation est suivie d'un court entretien durant lequel le jury évalue les motivations de l'élève. Les résultats sont ensuite soumis à la commission départementale placée sous la responsabilité du Directeur Académique. Sur avis de la commission, la direction académique procède à l'affectation des élèves et fait parvenir la notification aux familles.

Une fois les affectations de 6^e arrivées au collège, vous recevrez un dossier ainsi qu'un message de la principale pour venir vous inscrire selon l'horaire de passage figurant sur la pochette du dossier à remettre. Vous devrez inscrire votre enfant :

- **au collège** - les inscriptions se déroulent le 3^e mercredi après-midi du mois de juin (selon le protocole sanitaire et horaires individuels)
- **au conservatoire de Livry** - durant la dernière semaine de juin

Ce cursus particulier s'adresse en premier lieu, aux enfants Livryens du secteur de recrutement du collège, mais aussi aux autres élèves de Livry-Gargan qui ne sont pas de notre secteur géographique, puis aux autres enfants des communes qui font partie du district 7 et qui ne possèdent pas de structure identique dans l'un des collèges de leur commune. (Clichy-sous-bois, Pavillons-sous-bois, Vaujours, Coubron, Le Raincy et Montfermeil)

Dérogation : une demande de dérogation pour intégrer une classe CHAM doit être effectuée par **TOUS les élèves**. Le document nécessaire est délivré par l'école élémentaire d'origine (ou inspection académique DSDEN - division des élèves, cf. site internet). Les parents remplissent le document pour les classes CHAM.

Une présentation du dispositif - si le protocole sanitaire le permet, sera éventuellement organisée.

A défaut, des renseignements seront disponibles sur le site du collège. www.collegeherriotlivry.fr

Une vidéo de présentation est disponible sur la chaîne youtube Musique CHAM Livry-Gargan

<https://youtu.be/Z7U5kXmVewk>

Pour toute information merci de prendre contact avec le professeur spécifique du dispositif CHAM par mail : pinmarie@yahoo.fr, ou celui du collège : ce.0930619t@ac-creteil.fr

A l'issue de chaque année scolaire, un bilan concernant le travail général et musical sera établi et déterminera la poursuite des études dans ce type de classe. Les élèves ayant suivi le cursus CHAM ont la possibilité de poursuivre leurs études dans les lycées proposant des horaires aménagés, ou enseignement de spécialité musique, sur dérogation. (lycée Schweitzer du Raincy, lycée Racine, Brassens, Lamartine et La Fontaine de Paris)

Si votre enfant est intéressé par ce dispositif :

Vous avez à déposer le **dossier au collège E.HERRIOT de Livry-Gargan uniquement** :

Le dossier comprend :

1. Demande d'inscription en CHAM : **ci-joint Page 3**
2. **Lettre de motivation** manuscrite de l'élève
3. Attestation des **niveaux musicaux et appréciations des enseignants** : **ci-joint Page 4**
4. **Appréciation du professeur des écoles** : **ci-joint Page 5**
5. **Autorisation de droits à l'image / enregistrements sonores et vidéos** : **ci-joint Page 6**
6. Attestation officielle de domicile (taxe d'habitation ou taxe foncière 2021, aucun autre document)
7. Photocopie du livret de famille (toutes les pages)

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur du conservatoire,
Mme STOJCESKA

La Principale du collège,
Mme RAMON

DEMANDE D'INSCRIPTION EN CLASSE CHAM

photo de l'élève

(ou photocopie
d'une photo
d'identité)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Elève en classe de :
Etablissement scolaire : Ville :

Elève au conservatoire de musique de
INSTRUMENT(s) pratiqué(s) :

Nous soussignés, Madame, Monsieur :

Parents de :
Demeurant :
Téléphone :
Mail : @

Droit à l'image obligatoire au vu des fréquentes prestations scéniques. (page 6)

Demandons l'inscription de notre fils/fille en classe CHAM, au collège E.Herriot pour la rentrée 2022-2023 et acceptons les conditions.

Fait à : le :

Signatures de **l'enfant et des parents** :

Demande d'inscription ci-jointe à remettre au collège à la loge dans une enveloppe au nom de Mme RAMON avant le mercredi 16 mars 2022 avec les autres pièces justificatives demandées mentionnées en page 2.

Contacts :

Collège Edouard Herriot
Principale : Mme Ramon
Professeur : Mme Pin

Conservatoire CRC
Directeur : Mme Stojceska
Professeur : M.Chalupczak

Demande d'inscription en classe CHAM

Attestation des niveaux musicaux et appréciations des professeurs spécialisés

Nom et Prénom de l'élève :

Enfant inscrit au **conservatoire / école de musique de**



Niveau INSTRUMENTAL :

L'élève pratique l'**instrument** : depuis l'**année**
est actuellement dans le **niveau** :

Appréciation du professeur d'instrument :
.....
.....

Nom de l'enseignant spécialisé :

Signature :

Si l'élève pratique un second instrument (ce qui N'est ABSOLUMENT PAS obligatoire) veuillez indiquer lequel, et son niveau actuel.

Niveau en FORMATION MUSICALE (solfège) :

Elève inscrit en Formation Musicale depuis l'**année**
est actuellement dans le **niveau** :

Pour les élèves en **1C2 uniquement**, vous devez fournir **obligatoirement un relevé de notes officiel en formation musicale** de l'année en cours.

Appréciation du professeur de FM :
.....
.....

Nom de l'enseignant spécialisé :

Signature :

Autre : Chant choral / Orchestre

L'élève pratique depuis

Cachet du conservatoire ou école de musique d'origine de l'élève :

Demande d'inscription en classe CHAM

Appréciation du professeur des écoles

Nom de l'école élémentaire :

Nom de l'enseignant(e) : M. / Mme

Avis de l'enseignant(e) sur la capacité de l'élève à suivre un cursus renforcé en musique en complémentarité de la formation générale :

.....
.....

Le projet spécifique aux cham du collège porte une attention toute particulière pour la **pratique collective**. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir renseigner les points suivants :

- L'élève respecte-t-il les règles de la vie collective ?
- L'élève s'implique-t-il dans un projet collectif ?
- L'élève est-il capable de soutenir son attention et son écoute ?

Date et Signature de l'enseignant(e) : le 2022

Tampon de l'école

Les élèves CHAM sont amenés à se produire régulièrement sur scène que cela soit en formation orchestrale ou en chant choral.

Les droits à l'image sont obligatoires au vu des fréquentes prestations scéniques.



Autorisation parentale Productions audio/vidéo/photo



Je / nous, soussigné(s) **responsable légal** de
l'élève

– **Déclarons** autoriser notre enfant à participer à toute prise de son ou prise de vues (enregistrement audio ou **vidéo**) lors des concerts, spectacles et manifestations artistiques, sans limite de lieu ni de temps, et acceptons que le résultat sonore, la photographie ou l'image de notre fils/fille puissent figurer sur toute publication inhérente à l'éducation nationale, et au conservatoire, dont la presse écrite, les documents de communication de l'éducation nationale, des établissements scolaires et des communes concernées, les sites internet et chaînes youtube des établissements scolaires ou des professeurs de l'élève ou des villes de l'établissement, dans le cadre de la promotion du travail réalisé au sein des différents chœurs et orchestres des établissements scolaires et conservatoires.

– **Acceptons** que les droits liés à ces publications soient cédés à titre gracieux aux producteurs artistiques de ces supports (association académique *Musichoeur* pour les concerts de chant choral inhérents à l'éducation nationale)

– **Renonçons** expressément à exercer tout recours ou action à l'encontre des établissements scolaires, des conservatoires de musique et de leurs professeurs et/ou partenaires au titre de la diffusion de l'image de votre enfant.



Ecrire « lu et approuvé »

Date : le

Signatures des parents :

Signature de l'élève :

.....

.....